

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES : 25 centimes la ligne. RÉCLAMES : 30 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include 16 Jeudi (Jean Nép.), 17 Vend. (Pascal), 18 Sam. (Venance).

AVIS IMPORTANT

D. Q. le 1, à 7 h. 41' du soir. N. L. le 9, à 11 h. 17' du soir. P. P. le 17, à 4 h. 12' du soir. P. L. le 24, à 6 h. 15' du matin. D. Q. le 31, à 10 h. 35' du matin.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements sont reçus, à Paris, chez MM. HAVAS, 3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et Co, rue de la Banque, 20. — Au journal le Gutenberg, rue du Bac, 93 — seuls chargés de recevoir les annonces.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION. Rows include Valence, Montauban, Brives, Figeac, Fumel, Cazals, Castelnau-Montrastier.

Cahors, 11 Mai 1861.

L'Angleterre continue toujours à voir d'un mauvais œil le percement de l'isthme de Suez. Un incident de la dernière séance de la chambre des Communes vient d'en fournir la preuve.

Le bruit de la proclamation de la république à Palerme a un moment couru à Naples. Des dépêches circonstanciées ont un peu plus tard démontré la fausseté de cette nouvelle.

Le départ des troupes françaises de Rome, si souvent mis en question, revient encore à l'ordre

du jour. Une pétition demandant leur éloignement circule dans Rome, et rencontre de nombreuses adhésions. Les listes seront remises chez notre ambassadeur.

Le cardinal Antonelli a résisté à toutes les sollicitations, est resté sourd à toutes les demandes exigeant que le gouvernement pontifical expulsât le roi déchu de son territoire.

L'attitude énergique de la Hongrie n'effraie pas moins l'Autriche. Une lutte paraît imminente entre les deux pays, à moins de concessions mutuelles.

La Prusse veut bien rester l'alliée de l'Angleterre, à laquelle l'unissent une communauté d'intérêt et les liens du sang; mais elle le déclare d'une manière assez aigre par la bouche de M. de Schleinitz.

neuse question du Helstein. La Prusse veut être maîtresse chez elle; et ne souffre pas que les voisins viennent se mêler de ses affaires.

JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Vienne, 9 mai.

A Fiume, la municipalité a refusé unanimement pour la troisième fois d'envoyer des députés à Agram.

Le comte Ladislas Teleky s'est tué cette nuit d'un coup de pistolet, et les séances de la diète ont été ajournées jusqu'à lundi par suite de cet événement.

Madrid, 9 mai.

L'impératrice d'Autriche s'est embarquée aujourd'hui à Cadix pour les Baléares, Malte, Corfou, Trieste.

Chronique locale.

Un décret impérial, en date du 25 avril dernier, vient de rejeter la requête des sieurs Vayssié et autres, au sujet des élections municipales de la commune de St-Martin-de-Vers.

Le 19 août 1860, lors des opérations électorales, le sieur St-Marty fut élu conseiller municipal, au premier tour de scrutin, dans la section de Pages, le sieur Vayssié (Pierre), son beau-frère, était également élu conseiller municipal, mais seulement au second tour de scrutin.

D'après ce qui précède, le conseil de préfecture du Lot était donc en droit d'annuler l'élection du sieur Vayssié (Pierre), faite au second tour du scrutin seulement et postérieurement à celle du sieur St-Marty; mais il n'avait pas le droit de proclamer, membre du conseil municipal, en remplacement du sieur Vayssié (Pierre), le sieur Raffy, sous le prétexte qu'après lui, il était le candidat qui avait réuni le plus de suffrages; une nouvelle élection pouvait seule pourvoir à la place devenue vacante dans le conseil municipal.

RENOUVELLEMENT TRIENNAL DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Membres sortants en 1861. — (3e Série.)

- MM. Limayrac, pour le canton de Castelnau. Brugalières, pour Catus. Delpech, pour Lauzès. Mercié, pour Puy-l'Évêque. Guary, pour Figeac (ouest). De Lavour-Laboisse, pour St-Céré. Maréchal Canrobert, pour Gramat. Izarn, pour Salviac. Materre, pour Vayrac.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Membres sortants. — (1re Série.)

- MM. Capmas, pour le canton de Cahors (nord). Gayette, pour Lalbenque. Relhié, pour Catus. Salbant, pour Luzech. Taillade, pour Castelnau. Capmas, pour Lauzès. Rouzet, pour Figeac (est). Depeyrot, pour Latronquière. Vayssié, pour Livron. Laboucarie, pour St-Céré. Soulié, pour Gourdon. Pons, pour Labastide-Murat. Solignac, pour Martel. Laugel, pour Payrac. En outre, il sera procédé dans le canton de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 11 Mai 1861.

LE

MARIAGE INTERROMPU

NON ET OUI. — OUI ET OUI.

Adolphe Bérôt à Louis Dufort.

Je suis mort pour le monde, mon cher Louis; j'ai obéi à mon père, j'ai quitté Paris! Dans quelques jours, si je me laisse faire, je serai rangé dans la classe nombreuse des végétaux de province: je serai marié.

Hier j'étais à Tours, je n'avais plus que quelques

kilomètres à faire pour arriver à Langeais; j'ai trouvé moyen de manquer les diligences: c'était un jour de gagné. Je me promenais sur les bords de la Loire, songeant au passé que je laissais derrière moi; l'idée m'est venue d'en finir avec une vie désormais sans charme. Le genre de mort était trouvé: un plongeon dans le fleuve, et tout était dit.

paré un mensonge pour excuser mon retard; je n'en ai pas eu besoin. Charmé de me voir, mon père m'a embrassé. Il était à table, je me suis assis entre ma mère et lui, et, d'un accord tacite, les sermons et les affaires ont été renvoyés à une autre séance.

L'autre séance ne s'est pas fait attendre longtemps. Louis, mon ami, je suis atterré, confondu. Qui donc a pu me trahir? Mon père sait notre vie de Paris, comme si nous l'avions admis en tiers dans toutes nos parties; il m'a tout raconté sans rien omettre. Il a, au surplus, une règle de conduite qui n'est pas sans avantage: c'est de faire bon marché du passé.

a-t-il continué, vous vous êtes moqué tout à votre aise de ce bon papa Bérôt, qui donnait dedans, disiez-vous avec une grâce parfaite. C'est encore bien! Le bon papa ne donnait pas dedans le moins du monde, il faut que vous le sachiez. Le bon papa Bérôt se laissait faire, parce qu'il savait parfaitement que son tour viendrait, et son tour est venu. Ce n'est pas tout: la pension, les économies plus ou moins licites de votre mère, l'argent des livres, des inscriptions, des examens, n'ont pas suffi, vous avez des dettes, ou plutôt vous aviez des dettes, car à l'heure qu'il est, elles sont payées: j'attends les quittances. C'est parfait. Vous alliez très-bien mon gaillard, et si je vous avais laissé faire, vous seriez devenu un charmant sujet. J'abrège, je ne veux pas mêler de noms propres à mon récit; si je le voulais pourtant, j'aurais à vous mettre sous les yeux une certaine liste d'Alphonsine, d'Augustine, de Joséphine; mais c'est cela surtout qu'il faut oublier. A tout péché miséricorde; il faut que jeunesse se passe; je poulais doit jeter sa gourme... « Je coupe la série des proverbes; quand mon père arrive à cette série d'argumentation, il n'en enfle jamais moins de dix à la suite les uns des autres. « Bref, dit-il enfin, je passe l'éponge sur le passé. J'ai été jeune, moi aussi, et comme vous j'ai eu un bon papa Bérôt, auquel j'en ai fait voir de

St.-Germain à l'élection d'un membre du conseil d'arrondissement en remplacement de M. Domphou, nommé conseiller général.

Au moment des opérations du Conseil de révision, nous croyons devoir rappeler aux familles, les formalités à remplir, pour l'exonération de leurs enfants, soit en qualité de jeunes soldats, soit comme déjà incorporés sous les drapeaux.

JEUNES APPELÉS DE LA CLASSE DE 1860.

Le taux de la prestation individuelle à verser en 1861 est fixé à 2,500 fr. (Arrêté ministériel du 8 avril 1861.)

Les versements sont reçus aux caisses des recettes des finances sur la remise du certificat délivré au jeune appelé par M. le Préfet, constatant qu'il est compris dans le contingent.

Le récépissé fourni à la partie versante doit être soumis au visa de M. le Préfet, dans les 24 heures.

On rappelle aux familles que l'obligation du dépôt du récépissé à la Préfecture, dans les dix jours qui suivent la clôture des opérations du conseil de révision, est rigoureuse, et qu'après ce délai, l'exonération ne serait pas prononcée.

Les opérations du conseil de révision terminent le 8 juin; le délai légal pour être admis à effectuer le versement expirera le 18 du même mois.

MILITAIRES SOUS LES DRAPEAUX.

Le taux de la prestation est fixé à 550 fr. pour chaque année de service restant à accomplir (Arrêté ministériel du 8 avril 1861.)

Produire à l'appui du versement, la demande du militaire, visée par l'administration du corps et approuvée par le général commandant la division.

Pendant l'année 1860, il y a eu 7,006 naissances dans le département du Lot et 5,928 vaccinations. Six cas de petite vérole se sont présentés; un seul a laissé des traces de lésification. Deux décès ont eu lieu, par suite de la petite vérole, l'un dans le canton de Cazals, l'autre dans celui de Lalbenque. Un arrêté préfectoral récent vient d'allouer une somme de 3120 francs en faveur des médecins vaccinateurs du département.

Depuis trois jours souffle dans notre ville un vent du midi des plus impétueux. Il a la violence de l'autan et du mistral. Ce vent cause de grands ravages dans les campagnes, sous son haleine, les fleurs des arbres fruitiers se brûlent et se flétrissent; et ses brusques rafales jonchent le sol de leurs débris. Sur les routes on ne parle que de branches d'arbres brisées, d'arbres mêmes déracinés. C'est une véritable tempête.

Pour la Chronique locale : LAYTOU.

Départements.

— Le Courrier du Centre, de Limoges, donne les détails suivants, sur un incendie qui a répandu une profonde consternation dans toute la ville :

« Le 6 mai, à onze heures du soir, dans la maison habitée par un cloutier, rue Haut-Lanssecot, un violent incendie s'est déclaré.

« Au moment où les pompiers sont accourus, avec le matériel nécessaire, les flammes avaient déjà atteint la façade de la maison. Poussées par un vent rapide du nord, après la longue sécheresse qui a singulièrement facilité la combustion des pans de bois dont les maisons de cette rue sont construites, elles se propagèrent avec une rapidité effrayante et envahirent trois maisons à la fois.

toutes les couleurs. C'est ainsi que cela se dit, n'est-ce pas ? Mais un jour mon bon papa Béro à moi, votre vénérable grand-père, m'a dit : Tu n'iras pas plus loin ; et je me suis arrêté court. Vous ferez ce que j'ai fait. J'étais alors lancé dans le beau monde des couturières, des repasseuses et des modistes ; j'ai eu presque autant de succès que vous en avez eus vous-même ; sur l'ordre de mon père, j'ai quitté tout cela, et j'ai épousé votre mère, ce dont je ne me suis jamais repenti. Mon histoire a commencé comme la vôtre, la vôtre finira comme la mienne... M'entendez-vous ? »

J'entendais ; mais cette brusque annonce d'un mariage m'avait tellement bouleversé, que je ne trouvais pas un mot à répondre. « M'entendez-vous ? » reprit mon père d'un ton plus rude. Auriez-vous par hasard contracté des engagements d'honneur avec Mlle Alphonsine, Mlle Victorine ou Mlle Sophie ? Je connais encore les engagements d'honneur, j'en ai beaucoup contracté. Vous ferez comme moi ; soyez tranquille, ces belles demoiselles ont la mémoire courte et indulgente. — Mais, mon père, ai-je dit, je n'ai que vingt-quatre ans. — Et six mois ; vous n'avez pas besoin de vous rajeunir ; quand je me suis marié, j'en avais vingt-trois. — Je ne connais pas la personne à laquelle vous me destinez. — Mais je ne me

« La garnison de Limoges n'a pas tardé à arriver sur les lieux au pas gymnastique. Aidés de ce puissant renfort, les pompiers mirent immédiatement quatre pompes en manœuvre, deux dans la rue Haut-Lanssecot et deux dans la rue du Cheval-Blanc, et éteignirent de la sorte le feu, qui, cependant, fit en peu d'instants de rapides progrès.

« On en devint maître à plusieurs reprises ; mais, malheureusement, les flammes, au même instant, gagnaient les marchandises combustibles dont les maisons de cette rue étaient remplies.

« Ces matières inflammables, consistant en suif, chandelles, huiles et graisses entassées dans les maisons, résistèrent aux floes d'eau qu'elles recevaient de toutes parts ; l'incendie prenait de nouvelles forces et minait les maisons qui s'éroulaient alors avec fracas.

« Une cinquième pompe fut installée sur la place de la Mothe avec des tuyaux qui traversaient les maisons qui la séparent de la rue Haut-Lanssecot.

« A deux heures du matin on se croyait maître du feu ; mais vers le haut de la rue l'incendie, trouvant incessamment des dépôts immenses de suif et d'huile entassés à tous les étages, il devint fort difficile de s'en rendre maître. Vers quatre heures du matin on put enfin concevoir l'espoir de sauver le reste du groupe de maisons qui s'arrête à la rue des Arènes.

« Indépendamment des pertes matérielles on a de regrettables accidents à déplorer.

« M. d'Auribeau, préfet, dont la présence d'esprit et le sang froid ont été admirables, s'est tenu constamment au premier rang pour encourager les travailleurs et diriger les mesures de sauvetage ; il a été subitement terrassé par la chute d'une façade et grièvement blessé.

« Il a été transporté dans une pharmacie, où il a reçu les premiers secours. Il fut ensuite transporté dans son domicile, à la préfecture. Son état, qui a d'abord paru grave et a inspiré quelques inquiétudes, est encore dans ce moment l'objet de la sollicitude de toute la population.

« Le secrétaire général de la préfecture, M. Fabvier, a été également blessé.

« Trois militaires et trois sapeurs-pompiers ont reçu des blessures plus ou moins graves.

« Ce malheureux sinistre se résume par la destruction de neuf maisons et des marchandises qu'elles contenaient ; par la destruction presque complète du mobilier des nombreux locataires qui habitaient ces maisons, et enfin, ce qui est plus regrettable, par le nombre des personnes blessées qu'on peut évaluer à sept. »

La nuit du 7 mai a été fatale à nos plaines. Après un vent du nord violent et très-froid, la gelée, qui, jusqu'à ce jour, n'avait occasionné que des dégâts peu sensibles, a sévi avec une plus grande intensité, et les vignes, dont la végétation avait été activée par les chaudes journées d'avril, ont péri en grande partie, surtout dans la plaine.

La sécheresse extrême vient se joindre aux déplorables effets de la gelée pour désoler nos agriculteurs ; les travaux des champs sont impossibles, les semailles du printemps ne peuvent se faire dans des conditions peu favorables ; les prairies, qui ont souffert des gelées blanches, ne laissent que de bien faibles espérances. (Journal du Tarn.)

— On lit dans le Napoléonien de l'Aveyron :

« Un incendie considérable a éclaté dans la forêt des Palanges, pendant la nuit du 3 au 4 mai. Informé de ce sinistre, à quatre heures du matin, M. le Maire d'Agen a rassemblé les habitants au son des cloches et du tambour, et après quatre heures d'efforts, on a réussi à éteindre l'incendie.

« On évalue à douze hectares la partie de la forêt qui a été ravagée par les flammes ; la cause de l'incendie est encore inconnue. »

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Naples, 4 mai.

Le bruit que la république avait été proclamée à Palerme est démenti ; mais des démonstrations tumultueuses contre la lettre du général Caldini ont eu lieu le 29 avril ; elles ont été apaisées par l'association démocratique.

La confusion augmente dans l'île ; les vengeances contre les Piémontais dégèrent en scènes féroces. Il y aura de la résistance à la conscription prochaine.

Des combats ont eu lieu dans la Basilicate. Un détachement piémontais ayant été massacré à Carbone, des soldats et des gardes nationaux ont détruit ce bourg.

L'archevêque de San Andrea et de riches propriétaires ont été arrêtés ; ils sont accusés de participer à la rébellion.

Une lettre du directeur des cultes menace le cardinal archevêque de Naples d'un procès.

A Rome, l'armée française paraît devoir encore faire un long séjour. Tous les approvisionnements militaires ont été renouvelés pour plusieurs mois. D'un autre côté, l'adresse des Romains, demandant à l'empereur Napoléon l'évacuation de Rome par les troupes françaises, serait couverte de milliers de signatures. Les feuilles signées devront être déposées à l'ambassade de France.

L'autre soir, on a fait une proposition dans les couloirs du théâtre Cordinona, dans l'espoir d'y trouver une copie de cette adresse ; mais la police a été jouée. L'adresse se trouvait dans les mains d'une danseuse, qui la cacha dans son sein.

Les généraux de l'armée française d'occupation et les généraux pontificaux ont eu l'honneur d'être invités à dîner par le Saint-Père à la villa Ferretti. Le nombre de tous ces généraux s'élevait à 14, savoir : les généraux français de Goyon, Giraudon, Michelier, Chamberlac, Ré-doul et Dumont ; et les généraux du Pape, MM. de Kalmatten, Gregorio, de Gregoris, Zappi, Kanzler, de Courtens, Barberini et Altieri. Ces deux derniers sont les lieutenants-généraux de la garde noble pontificale.

Le Saint-Père avait aussi invité les cardinaux Antonelli et Altieri, les prélats de l'antichambre, au nombre de six, et le recteur du séminaire de l'Amérique du Sud, comme représentant de ce nouvel établissement, auquel le Saint-Père vient de donner la villa Ferretti où a eu lieu le dîner. Le Pape a été d'une telle amabilité, que les généraux français en ont été enchantés. La conversation des convives avec le Pape a eu lieu presque constamment en français, on a écarté tout sujet politique.

— On affirme que François II a conclu un emprunt de 9 millions avec des banquiers étrangers.

ANGLETERRE.

Tout le monde a lu, non sans étonnement, la dépêche de Londres indiquant les appréciations pessimistes de lord Wodehouse, au sujet des travaux du canal de l'isthme de Suez. Déclarer le creusement du canal impossible, au moment où les meilleurs renseignements arrivaient d'Alexandrie sur l'accomplissement de l'œuvre, c'était soulever contre le bon sens une sorte de gageure qui ne pouvait être que perdue au jugement de l'Europe. On doutait donc de la fidélité des premiers renseignements, et nous espérons, pour notre part, que le compte-rendu détaillé du débat nous permettrait de décharger la responsabilité du cabinet Palmerston des déclarations plus que téméraires de l'un de ses membres. Aujourd'hui nous devons nous rendre à l'évidence et accepter pour réelles les assertions étranges qu'il est de notre devoir de démentir.

Lord Wodehouse, avant même d'entamer ses critiques, a eu soin de déclarer qu'il n'existait aucun désaccord entre les membres du gouvernement de la reine. — « Leur politique, a-t-il dit, à l'égard du canal de Suez, a été invariable ; le gouvernement de S. M. est toujours d'opinion que ce projet est impraticable en lui-même, mais qu'il est d'autres considérations qui, selon lui, obligent à ne le pas perdre de vue. » Et, fort de cette communication dans le sentiment égoïste qui fait repousser par certains hommes d'État anglais, l'un des plus grands bienfaits qui puisse profiter à l'humanité entière, lord Wodehouse appuie l'iniquité qu'il médite, sur cette argumentation dont le monde saura bien découvrir le véritable motif et la déraison.

« Ce soir, vous lui ferez votre cour pendant une semaine, et dans huit jours vous serez marié, et adieu Paris. Vous pouvez adresser par avance un billet de faire part à votre fidèle Louis Dufort. A l'heure qu'il est, croyez-moi, c'est comme si le notaire y avait passé. Allez maintenant causer avec votre mère, et dites-lui que nous nous sommes parfaitement entendus ; moi, je vais à mes affaires. Un mariage coûte cher, et il faut que je me saigne. »

Tu sais, Louis, si je suis timide ; tu m'as vu dans des circonstances orageuses de notre vie d'étudiant montrer du caractère : eh bien ! en face de mon père je reste sans force, la bouche béante, sans paroles, sans idées. Remarque bien qu'il ne m'a pas fait l'ombre d'une menace. Il eût pu me dire : Si vous ne m'obéissez pas, plus de pension, plus d'argent ; vous vivrez comme vous pourrez. Rien de tout cela ; il n'admet même pas la supposition qu'on puisse hésiter à obéir. Que puis-je ? Il ne s'agit pas ici de faire le pensionnaire, de me jeter aux pieds de mes parents, de les supplier de me permettre de leur consacrer mes jours ; mon père me tirait au nez. Et pourtant je ne veux pas me marier ; je veux le revoir, revoir Paris. A vingt-quatre ans a-t-on assez vécu pour s'enterrer ? Sais-tu ce que c'est que Langeais ? Langeais, pour un homme au cœur ardent, à l'imagination vive, c'est un tombeau. Trois mois ici, et je meurs de consomption. Ne ris pas de moi, Louis ; je suis sérieusement malheureux. J'avais un peu compté sur ma mère : fils unique, j'ai été gâté par elle à l'excès. Je l'ai toujours trouvée prête à

« Je conviens parfaitement d'écrire le noble lord que l'Angleterre verrait naturellement d'un œil favorable tout ce qui augmenterait la facilité des communications et concourrait véritablement à la prospérité commerciale et industrielle du monde ; mais il faut en même temps considérer la position dans laquelle nous sommes vis-à-vis de la Turquie, et les engagements qui, en vertu du traité de 1856, nous obligent à maintenir l'intégrité de l'Empire. Considérons aussi l'engagement que nous avons pris en 1841, de maintenir l'indépendance du pacha d'Égypte. En 1854, M. de Lesseps obtint du pacha une concession qui l'autorisait à exécuter son plan relatif à la construction d'un canal à travers l'isthme de Suez, et à se faire concéder une portion considérable de terres. Quelque temps après, M. de Lesseps vit qu'il serait nécessaire d'obtenir aussi une concession du Sultan qui ne l'a jamais accordée.

« Dans cet état de choses, a ajouté Sa Seignerie, le Sultan doit se préoccuper, au point de vue de l'intégrité de son empire, des conséquences qui pourraient entraîner la concession des terrains faite à la compagnie universelle, et la réunion d'un certain nombre d'étrangers sur un point aussi important que l'isthme de Suez. »

Le gouvernement britannique a eu soin, lord Wodehouse l'avoue, d'ouvrir les yeux à la portée sur ce côté de la question si grave, non pour la Turquie qui a bien d'autres périls à déjouer, mais par la Grande-Bretagne jalouse de voir ses voisins progresser. Ce n'a été que par considération pour la France, lord Wodehouse l'avoue encore, que les ministres de la reine se sont vus contraints à agir jusqu'ici avec circonspection, et si les travaux n'ont pas été arrêtés tout net, ce n'a été que par suite d'une impossibilité matérielle, le danger évitant de briser une alliance avec laquelle on devait compter.

Il n'est pas jusqu'à l'espèce de satisfaction manifestée par lord Wodehouse, en faisant allusion à certains ensembles du côté du port Saïd qui n'ait prouvé l'esprit mesquin avec lequel on envisage le percement de l'isthme, dans les bureaux du Foreign-Office. Il faut donc reconnaître que si malgré cet excès de mauvais vouloir l'œuvre profitable pour tous entreprise avec tant de dévouement par M. de Lesseps réussit, le monde entier en devra la réalisation à la France.

PRUSSE.

Berlin, 6 mai.

Aujourd'hui, dans la séance de la chambre des députés, une interpellation sur l'affaire Macdonald a été faite par M. de Vincke. L'honorable membre exprime son regret des déclarations faites par lord John Russell et lord Palmerston ; il insiste sur les égards qu'on avait toujours eus pour l'alliance anglaise, et, en rappelant les traditions, il ajoute que l'alliance prussienne serait tout aussi nécessaire à l'Angleterre par la position qui lui est faite vis-à-vis d'autres grandes puissances.

M. de Schleinitz exprime, dans sa réplique, sa reconnaissance de ce que l'interpellation ait eu lieu, l'impression produite par les paroles de lord Palmerston étant regrettable et pénible à un haut degré. Lord Palmerston, dit-il, n'a pas voulu reconnaître, à une nation voisine, placée au même rang que l'Angleterre, le droit d'avoir les sentiments de cette haute et légitime dignité avec laquelle le noble lord lui-même conduit les destinées d'une grande nation. En signalant toute la valeur d'une entente avec l'Angleterre, l'orateur dit que, Dieu merci, la Prusse n'a pas besoin de faire un sacrifice d'indépendance à l'amitié d'aucune puissance.

M. de Schleinitz communique ensuite la note qu'il a écrite à ce sujet à M. Bernstorff et que lord J. Russell doit avoir reçue hier. Il exprime, en terminant, l'espérance que cette affaire ne troublera pas l'entente si nécessaire entre les deux pays.

POLOGNE.

On vient de faire à Varsovie une cérémonie funèbre pour l'enterrement du docteur médecin Matrice Wolff, qui jouissait de l'affection et de la considération générales. Sur les instances de M. Wielopolski, le prince-lieutenant avait suspendu, pour ce cas particulier, l'ordonnance portant que les plus proches parents pouvaient seuls accompagner le cercueil ; aussi plusieurs milliers de personnes s'étaient rassemblées devant la maison mortuaire, située sur la place Krasinski, où vivaient une force imposante, qui était augmentée par une division de hussards étrangère en ligne de bataille

subir mes moindres caprices avec autant d'abnégation qu'elle subit la volonté de mon père. Je l'ai suppliée à genoux de m'obtenir un délai ; j'ai pleuré dans ses bras ; elle a pleuré avec moi, et c'est tout. « Ton père l'a dit, il faut que ce soit. » Je n'ai pu en tirer autre chose. Elle tremble à l'idée seule de risquer une observation. Je l'ai menacée de me tuer, elle a pleuré encore ; mais il paraît que mon père l'a prévenue contre la portée de cette menace, car elle m'a répondu doucement : « Non, mon pauvre enfant, tu ne le tueras pas. Cécile est jolie, elle est douce, tu l'aimeras ; et puis dans ce monde ne se console-t-on pas de tout ? » Ma mère n'est plus aujourd'hui que le reflet, que l'écho de mon père. C'est par lui qu'elle pense, ce sont ses paroles qu'elle répète. Affreuse tyrannie.

Au moment où je t'écris, je suis encore abasourdi du choc ; je me trouve sans énergie, mais patience ! le courage me reviendra. Non, je ne me marierai pas ! Que ma cousine Laroché aille au diable ou cherche un mari ! je ne suis pas son fait ; je me révolte. Attends-moi, je reviendrai bientôt. Mes dettes sont payées, c'est un point essentiel ; j'aurai du crédit pour attendre que la colère de mon doux père soit calmée ; d'ailleurs ma mère est là. Dis à Coralie de dire à Joséphine qu'avant quinze jours je serai à Paris, et que je l'aime plus que jamais. Pour ton éducation, je te raconterai demain mon entrevue avec ma fiancée.

A toi,

ADOLPHE BÉROT.

Lorsque le convoi se mit en marche, la cavalerie coupa brusquement le cortège. de sorte que le cerueil n'était plus suivi que de ceux qui se trouvaient immédiatement derrière, et les hussards accompagnèrent le convoi jusqu'au cimetière. Le public s'est tenu complètement tranquille.

AMÉRIQUE.

Le Maryland sera le champ de bataille des deux partis. Il n'y aura probablement pas de guerre dans l'Ouest. Le Kentucky, Etat riche et producteur, a déclaré qu'il restait neutre et semble disposé à permettre à ses citoyens de combattre du côté qu'il leur plaira en-dehors de ses frontières, tandis que ceux qui resteront dans l'Etat trafiqueront d'une manière profitable avec les deux parties contendantes.

La destruction de l'arsenal de Norfolk et des navires de la marine fédérale ancrés dans le port, est formellement confirmée; seule, la frégate *Cumberland* a été sauvée grâce au secours du remorqueur newyorkais le *Yankee* qui l'a aidée à franchir les passes. Les bâtiments sabordés sont: le *Pennsylvania*, le *Colombien*, le *Delaware*, le *Puritan* et le *Merrimac*; tout l'armement de ces navires a été préalablement mis hors d'usage. Quant aux diverses constructions de l'arsenal, on les a fait sauter ainsi que le bassin flottant, un des plus beaux du monde; il n'est pas vrai qu'une partie de la ville elle-même ait été incendiée.

Poursuite de ces mesures désespérées, la population de Norfolk n'a pu mettre la main que sur un dépôt de poudre placé dans une île de la baie. C'est assurément quelque chose que d'avoir pu empêcher ces formidables ressources de tomber entre les mains des cessionnistes, mais le sacrifice devient aussi ruineux qu'une défaite pour le gouvernement fédéral.

Pour les nouvelles étrangères, J. C. DU VERGER.

Courier de Paris.

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Paris, 9 mai.

Je sors du salon. La foule s'y presse, s'y étouffe, une de ces bonnes foules, dont notre Paris a seul le secret. J'ai jeté un coup d'œil rapide sur les tableaux; je vais les faire passer en revue sous les yeux de vos lecteurs. Ce défilé artistique ne les intéressera pas tous; je le sais à l'avance; mais l'exposition de peinture de Paris est une œuvre nationale; et, à ce titre, je pense que le département du Lot ne s'y montrera pas trop indifférent. Je commence. Nous voici dans le Grand salon carré. — A tout seigneur, tout honneur! — On y respire comme un parfum de poudre. On n'y voit que toiles représentant des batailles; c'est un véritable sanctuaire de Bellone. *Bataille de Solferino*, par M. Yvon. — Cet artiste semble appelé à la succession d'Horace Vernet, le peintre populaire de nos batailles; — *Épisode de la bataille de Solferino*, par M. Armand Dumaresq; — *Dénouement de la bataille de Solferino*, par M. Devilly. — Cette mémorable bataille, vous en jugez par cette nomenclature, a enflammé bien des peintures. — Puis la *Garde impériale au pont de Magenta*, de M. Eugène Charpentier; — *La rentrée des troupes de l'armée d'Italie*, par M. Ginin. — Le public s'arrête volontiers devant ces toiles. En France on aime la poudre, les batailles; on n'a pas assez d'yeux pour regarder tout ce qui les rappelle même en peinture.

Dans le salon suivant, j'ai remarqué une *Ronde du sabbat*, de M. Louis Boulanger. Cette scène fantastique est habilement traitée; la couleur locale y est répandue à profusion. C'est une véritable page infernale, qui vous remet en mémoire toutes les sorcières possibles, tous les diables imaginables. — Côte à côte est un nouveau chef-d'œuvre de Messonnier, qui en a déjà tant donné. J'ai nommé: *S. M. l'Empereur à Solferino*. Cette ravissante miniature a été acquise, dit-on, par l'Empereur. Un des succès du salon de cette année est la *Charlotte Corday* de M. Paul Baudry. L'héroïne normande est admirablement peinte. M. Gérôme a exposé la *Phriné devant le tribunal*. C'est peu pudique, mais comme art c'est merveilleux. — Puis le...

Mais je termine brusquement mon défilé; il serait trop long; passons à un autre sujet, sauf à revenir plus tard sur nos pas.

Parlons un peu théâtre. La pièce actuelle en vogue est celle que M. Henri Meilhac vient de faire représenter au gymnase dramatique, sous le titre de la *Vertu de Célimène*. C'est du Marivaux; c'est du Molière, c'est même du Beaumarchais; mais c'est surtout charmant et spirituel. La *Célimène* Louis XIV y est habillée à la mode du jour. Le travestissement offrait des dangers; M. Meilhac les a habilement esquivés. — Analyser la pièce serait lui enlever son plus grand charme; la lire est ce que je conseille à vos lecteurs.

La Porte Saint-Martin vient de ressusciter la *Tour de Nesle*, ce drame fameux qui fit les délices de la jeunesse ardente de 1830. Il est un peu cassé; il a vieilli; mais on l'a revu avec plaisir, tellement que huit représentations ont déjà produit près de 50,000 fr. Il est vrai que l'administration a dépensé 150,000 fr pour monter la *Tour de Nesle*. Le public est exigeant; il faut varier ses plaisirs, et de temps à autre opérer de ces résurrections dramatiques qui agissent sur ses sens blasés. M. Fournier a eu cette fois la main heureuse; il a fait magnifiquement les choses. Les

décorations peuvent le disputer en splendeur à ceux de l'Opéra.

Je finis mon épître, en vous donnant quelques détails sur les modes nouvelles du printemps. Je vous avoue mon inexpérience complète en pareille matière, qui, pour être convenablement traitée exigerait la plume élégante et facile d'une femme; mais en faveur du motif, je trouverai grâce, je l'espère devant les charmantes lectrices du *Journal du Lot*. — Je vous dirai donc qu'aux dernières courses de Longchamps, j'ai remarqué peu de volants aux robes; ils tombent en discrédit; on les remplace par des biais de taffetas. La nuance est au goût de chacun... ou plutôt de chacune. Ces taffetas assortis à la couleur de la robe produisent un fort joli effet.

Quant aux rubans leur règne paraît devoir être éternel; ils vont à ravir, attachés comme ceintures, sur les étoffes légères et vaporeuses, telle que le Japonais. — Le chapeau joue un rôle important dans la toilette féminine; je recommande à vos lectrices celui que j'ai aperçu hier au bois, et que portait la jeune comtesse de St-R***, une de nos merveilleuses parisiennes. Il était en paille de riz, relevé par deux bandes de velours grenat, à l'extrémité desquels pendaient deux glands en paille. Les brides étaient blanches et bordées de velours assorti. — La crinoline est à l'agonie; mais elle se transforme seulement et ne change que son nom. Malgré la guerre acharnée qu'on leur a faite, — je parle, bien entendu, de nous autres vilains hommes, — les cerceaux ont triomphé sur toute la ligne; les cages, il faut bien les appeler par leur nom, sont plus fières que jamais. — Je ne déteste point personnellement cet accessoire de l'habillement féminin, mais lorsqu'on s'en sert avec intelligence et dans une sage mesure. Pour l'été, je crois que la vogue sera acquise aux écharpes, aux pelisses et aux mantilles; le paletot, — les femmes nous prennent tout, — convient aux tailles élancées. — Une dame de ma connaissance, à la veille de partir pour la campagne, me montrait, ces jours-ci, en présence de son mari, un délicieux vêtement champêtre: une espèce de vareuse Louis XV, en drap gris azuré doublé de flanelle rose; rien de plus coquet et de plus mignon. — Il y aurait bien d'autres choses ravissantes à vous décrire; mais je me sens trop gauche pour un si délicat sujet. — Rendons à César ce qui est à César.

ABEL LANDRY.

Revue littéraire.

L'OUVRIÈRE,

PAR J. SIMON. (1).

M. Jules Simon publia, il y a quelques années, un livre éloquent qui produisit une vive sensation — *le Devoir — l'Ouvrière*, dont nous allons nous occuper aujourd'hui, est pour ainsi dire la post-face du *Devoir*. C'est une sérieuse et profonde étude morale, pleine, il faut en convenir, de tableaux navrants, de déplorables perspectives. Mais l'auteur de *l'Ouvrière* a été témoin de toutes les misères qu'il étale au yeux du lecteur; il en est seulement l'historien fidèle. A leur vue, son âme s'est émue; il voudrait qu'elles fussent soulagées, et il fait un appel généreux aux cœurs sensibles, aux intelligences éclairées. Applaudissant aux progrès de l'industrie et à la transformation sociale de l'ouvrier, il les regarde pourtant tous deux comme les plus implacables ennemis de la morale et de la famille. Ils ont tué le foyer domestique, et c'est dans son sein hospitalier, que peuvent seulement fleurir ces saintes et douces affections, sources de toutes les vertus, protectrices de la société. Il admire les splendeurs de l'art, les merveilles de la science et ses efforts pour adoucir la position de l'ouvrier; mais il signale aussi le vice effrayant, père naturel de la misère qui ronge dans sa base notre organisation économique; ce vice c'est la suppression de la famille; il fait l'anéantissement ou succomber sous ses coups. C'est dans la vie domestique, dans son intimité, que naît la liberté, le plus noble apanage de l'intelligence humaine, et que le véritable courage moral s'inspire et se fortifie. Qu'importent les ingénieuses prescriptions de l'hygiène, les savantes précautions de la science, l'augmentation des salaires, l'adoucissement des fatigues? A quoi bon prendre un si grand soin du corps, quand la gangrène dévore l'âme? La plaie est profonde; mais on peut la guérir. Voyons avec M. Jules Simon le mal d'abord; nous étudierons ensuite le remède.

Les femmes doivent-elles ou ne doivent-elles pas être astreintes à un travail mercenaire? Ou, selon les uns — Non d'après les autres. Les premiers prétendent que, compagne fidèle de l'homme, la femme doit, comme lui, avoir ses labeurs et ses fatigues. Les seconds affir-

(1) Hachette, éditeur à Paris. En vente, à Cahors, librairie Calmette.

ment que l'unique devoir de la femme, dans cette vie, est de plaire à son mari et d'élever ses enfants. Il y a exagération égale dans cette double assertion. Beaucoup de femmes malheureusement, se rangent à la dernière opinion. Nous voulons parler de celles appartenant à la classe aisée de la société. Charmantes desœuvrées, elles passent leur journées de visites en visites, ou assises à leur piano. Et, pendant que se reposent nos belles nonchalantes, le mari, haletant, essouffé, est entraîné par l'ardent tourbillon des affaires, qui ne lui accorde ni trêve, ni merci; mais ces femmes sont les privilégiées, les heureuses de ce monde. Le travail, pour elles, n'est pas obligatoire; il est une nécessité impérieuse pour la pauvre femme qui n'a pas de pain à donner à ses enfants. Le salaire de son mari est impuissant à éloigner la misère qui heurte à la porte; il faut, par un travail épuisant pour sa faiblesse naturelle, qu'elle conjure la redoutable visiteuse. Elle délaisse alors le toit conjugal, abandonne ses enfants et se met en quête d'ouvrage. Là est le danger menaçant la vie de famille.

Trois sortes de travail se présentent pour la femme: *le travail isolé*, — *le travail de famille*, — *le travail des manufactures*. Avec le premier il lui est encore permis de remplir ses devoirs de mère ou d'épouse. La fabrique est le trait d'union entre le travail isolé et la manufacture; elle ne tardera pas à disparaître; l'orgueilleuse manufacture restera seule avec ses hautes cheminées et ses immenses façades. C'est une nécessité fatale; le progrès marche à pas de géants. Ce serait une folie de lui résister; il broie tout sur sa route; la morale n'est pas épargnée; c'est elle surtout la première victime. Pour s'en convaincre, suivons l'ouvrière dans toutes ses diverses positions.

Voici d'abord *l'ign*, une de nos plus importantes cités industrielles. *Chacun suivant ses œuvres!* Tel est le principe d'après lequel la fabrique lyonnaise semble répartir la rémunération du travail. Et pourtant, malgré ses généreuses intentions, et les sacrifices que parfois elle s'impose, la fabrique lyonnaise est impuissante contre la misère de l'ouvrière. Tout un monde s'agite dans l'intérieur de ces vastes ateliers où se tissent et se préparent ces étoffes précieuses, qui, de Lyon, sont exportées à travers le monde entier.

Les *ovalistes* pour dévider la soie. Elles travaillent constamment debout pendant treize heures; salaire: 8 francs par semaine. Elles se nourrissent chez leurs patrons. Voici leur ordinaire. Le matin, une soupe — coût: 5 centimes. Le soir, un plat: 25 centimes, vin et pain aux frais de l'ouvrière. La soupe des *ovalistes*, a une réputation proverbiale dans Lyon. Cette triste nourriture leur enlève déjà les deux tiers du prix de leur journée. Puis viennent les *canetières* — 1 fr. par jour, deux soupes. — Les *metteuses en main* — un peu mieux rétribuées: 2 francs par journée. — Les *lisseuses*: 1 fr. 75 c. — Les *tordeuses*, 1 fr. 50 c.

Ces chiffres dira-t-on, sont suffisants pour subvenir aux plus pressants besoins; mais la malheureuse ouvrière a trois fléaux à combattre: le chômage, la maladie, la vieillesse. Semblables à des coups de foudre, de sinistres crises commerciales frappent soudainement l'industrie lyonnaise. Les ateliers se ferment, les fabriques chôment, les métiers s'arrêtent; ouvriers, ouvrières errent tristement dans les rues. Vienne la maladie: les épargnes — quand elles existent — sont rapidement dévorées; luges, et habits, tout disparaît ensuite dans le gouffre du mont-de-piété. Et la vieillesse!

JULES C. DU VERGER.

(La fin au prochain numéro.)

Faits divers.

S. M. le roi des Belges vient d'élever M. Isaac Peraire, président de la Société générale de Crédit mobilier, au grade de commandeur de l'ordre de Léopold. Les insignes de l'ordre ont été adressés à M. I. Peraire, avec une lettre des plus flatteuses par S. A. R. le duc de Brabant. Cette distinction est une juste récompense des services éminents que M. I. Peraire a depuis vingt-cinq ans, rendus à l'industrie européenne.

Le sieur Oudin, imprimeur à Poitiers, prévenu d'avoir, dans le mois de mars 1861, imprimé un écrit traitant de matières politiques et ayant moins de dix feuilles d'impression, intitulé: *Mandement de Mgr l'évêque de Poitiers, en réponse à une brochure de M. de la Guernonnière*, sans l'avoir déposé au parquet du procureur impérial de cette ville, vingt-quatre heures avant toute publication et distribution,

a été condamné, par jugement du tribunal correctionnel de Poitiers, du 18 avril 1861, à cinq cents francs d'amende, aux termes de l'article 7 de la loi du 27 juillet 1849.

Déjà, le 16 avril 1860, le même imprimeur avait été condamné à cent francs d'amende pour un fait semblable. (Moniteur)

— A partir du 6 de ce mois, l'intérêt des bons du Trésor a été réduit à 3 1/2 0/0 pour les bons de trois à cinq mois; à 4 0/0 pour les bons de six à onze mois, et à 4 1/2 0/0 pour les bons à un an. Cette réduction est la conséquence naturelle de la diminution du taux de l'escompte aux Banques de Paris et de Londres, comme aussi de la hausse qui s'est manifestée en juin dernier sur le cours des fonds publics des principaux marchés de l'Europe.

— Les journaux anglais annoncent l'apparition d'une nouvelle comète, visible à l'œil nu. Cette comète a été parfaitement vue à Londres, le 3 mai au soir. Le noyau était brillant et présentait l'aspect d'un globe. Il paraît que c'est la même comète qui a été vue dès le 4 avril à New-York, et que M. Bond a observée six jours plus tard, à Cambridge, dans les États-Unis. Nos astronomes de Paris ne tarderont pas sans doute à nous dire de quel côté nous devons tourner nos regards pour apercevoir dans le ciel le nouvel astre.

— L'académie française qui, depuis six semaines, est occupée à discuter le mérite des concurrents ou des ouvrages qui ont été proposés pour le grand prix biennal, fondé par l'Empereur, n'a pu encore arriver à une conclusion. La discussion, ayant été fermée dans la séance du mardi, 7 mai, l'académie a procédé à un vote au scrutin: il y avait 21 membres absents. Les votes se sont répartis de la sorte: M. Jules Simon, 7 voix; Georges Sand, 6 voix; M. Henri Martin, 6 voix. Il y a eu deux billets blancs. Aucun des concurrents n'ayant obtenu la majorité suffisante, le vote de l'académie a été remis à huitaine.

Pour tous les faits divers, A. LATTOU.

Nouvelles agricoles.

Un de nos correspondants (du canton de Luzech) nous adresse les observations suivantes, que nos abonnés liront avec intérêt:

LUNE D'AVRIL. — GELÉE DE LA VIGNE.

Il est aujourd'hui reconnu, par l'expérience des agriculteurs, comme par les observations astronomiques, que la lune exerce une influence sensible sur les phénomènes atmosphériques et sur le développement des plantes. Les théories de quelques astronomes, qui ont pu combattre cette opinion, ne sauraient prévaloir contre les faits de l'observation, qui sont plus forts, en agriculture, que tous les raisonnements de la science.

Ce satellite n'a pas été placé par le Créateur, comme un vain fantôme, autour de notre globe. Retenu par l'attraction de la Terre et accomplissant dans l'espace son évolution permanente et régulière, il exerce son action, connue ou inconnue des hommes, mais toujours réelle, sur l'atmosphère qui nous environne et sur les productions de la planète qui nous donne la vie.

La lunaison d'avril, qui commence toujours dans la quinzaine de Pâques, et finit ordinairement au mois de mai, est, à juste titre, la terreur des agriculteurs. C'est alors, que les nouvelles pousses encore tendres, et les fruits à peine formés peuvent facilement être altérés, ou périr, en subissant l'action de l'air, s'il est trop humide ou trop froid.

Il est un préjugé populaire, qui admet que les rayons de la lune d'avril, projetés trop longtemps sur les plantes, leur donnent une teinte jaunâtre qui leur est funeste: c'est ce qui a fait donner à cette lunaison le nom de *Lune Rousse*. Si le Ciel est souvent nébuleux, durant le cours de cette lunaison, on ne redoute pas l'influence des rayons de l'astre de la nuit.

Une simple observation astronomique fera comprendre ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette croyance populaire. Ce n'est pas l'action directe des rayons lunaires qui nuit aux plantes, en les faisant jaunir, mais uniquement l'action du froid. Lorsque le Ciel du mois d'avril demeure généralement nébuleux, la température est assez douce et les plantes conservent leur vigueur et leur teinte verdoyante: lorsque le Ciel est serein, durant cette période lunaire, la température est plus ou moins froide, et les plantes et les fruits en subissent, à des degrés divers, les funestes effets.

Les derniers jours de la lune d'avril sont surtout à redouter, dans notre région tempérée; car si le Ciel est serein, et si le temps est au beau fixe, la rosée de la nuit se convertit en gelée blanche, et les plantes les plus tendres et les plus délicates ne peuvent y résister. C'est ce qui vient

d'arriver dans les nuits du 5 au 6 et du 6 au 7 mai.

La vigne et les petites plantes à tige molle, telles que les pois, les haricots, les fèves, les pommes de terre, ont été fortement atteintes dans plusieurs contrées de la France, notamment dans le Bordelais. D'après des lettres de quelques riches propriétaires de la Gironde, que l'on vient de nous communiquer, la gelée du 6 et du 7 mai a été telle, dans ce pays, qu'on n'en avait pas vu d'exemple, depuis 1822. Si l'on s'en rapporte au premier coup d'œil et aux premières apparences, la moitié, ou un tiers au moins de la récolte en vin aurait été emportée.

D'après les faits que nous avons constatés nous-même, et d'après des renseignements dignes de foi, que nous avons recueillis, voici quels ont été les effets de la gelée; au-dessous de Cahors, dans la vallée du Lot, et sur les deux versants qui l'avoisinent. Les jeunes pampres de la vigne n'ont été gelés, en partie, que dans les lieux les plus bas et les plus humides. Les vignes, qui ont souffert principalement, sont celles qui se sont trouvées placées à côté des champs de blé et des prairies artificielles, et celles aussi où croissaient encore des plantes grasses, destinées aux engrais, telles que le trèfle, les vesces, les lupins. Ces plantes, naturellement humides, attirent et produisent une rosée abondante, que les nuits froides changent en gelée blanche, funeste poison pour les vignes et les plantes délicates. L'expérience apprendra ainsi aux viticulteurs à débarrasser leurs vignes de bonne heure, avant les gelées d'avril, de toute espèce d'herbes et de plantes à tige tendre.

Nous avons lieu de penser que le mal produit par la gelée, au moins dans notre département, n'est ni aussi général, ni aussi intense que le proclame le bruit populaire. Sur ce point, comme sur toutes choses, l'opinion publique, toujours

portée à l'exagération, se tient en dehors des limites du vrai. Il y a d'ailleurs un remède à la gelée de la vigne, qu'il est très facile de mettre en pratique. Dès qu'on aperçoit les effets du mal, il faut avoir soin d'arracher en entier tous les jeunes pampres dont la partie supérieure a été flétrie par le froid. Ces pampres, dont le fruit a péri, seront remplacés par des pousses nouvelles, qui produiront encore une récolte passable. Le remède que nous indiquons repose sur l'expérience de plusieurs observateurs, qui ont eu quelquefois occasion de l'appliquer avec avantage. C'est donc un devoir pour nous, dans les circonstances présentes, de les signaler à l'attention des agriculteurs.

M. A. G.

Jurisprudence administrative.

Cimetière. — Suppression. — Travaux de construction. — Délai de 10 ans.

D'après les dispositions de la loi du 13 mai 1791 et du décret du 23 prairial an XII, les terrains qui ont servi aux inhumations et qui cessent de recevoir cette affectation, doivent rester fermés pendant 5 ans. De plus, pendant les 5 années suivantes, il est interdit d'y faire tous travaux de fouille ou de fondation. Mais lorsque 10 années se sont écoulées depuis les dernières inhumations, c'est-à-dire lorsqu'il ne reste plus de trace des sépultures, un ancien cimetière peut-être affecté légalement à telle construction qu'il convient à la commune propriétaire d'y faire élever.

ABATTOIR PUBLIC. — On ne saurait contraindre les bouchers d'une commune à n'exposer en vente que les viandes de bestiaux abattus dans ledit établissement.

Il n'y a aucun obstacle légal, à ce qu'un boucher fasse entrer dans la commune où se trouve un abattoir, pour les débiter à son domicile, moyennant l'acquiescement du droit d'octroi, les viandes des animaux qui auraient été abattus au dehors. La mesure

proposée par le maire de B... et qui combat cette facilité accordée aux bouchers est contraire au texte et à l'esprit de l'ordonnance précitée, et semblerait avoir pour but d'accroître les ressources communales, sans un avantage bien démontré pour la salubrité publique. »

DÉPENSES DU CULTE. — Traitement d'un vicaire. — Interprétation des articles 96 et 97 du décret du 30 décembre 1809.

Le gouvernement n'a besoin d'intervenir pour sanctionner l'institution d'un vicariat jugé nécessaire par l'autorité diocésaine, mais dont l'utilité est contestée par un conseil municipal, que lorsque le préfet lui-même appuie la résistance de ce dernier. Si, au contraire, l'évêque et le préfet sont d'accord pour reconnaître si cette résistance n'est pas fondée, il devient inutile de provoquer un décret pour statuer sur une réclamation rejetée par ces deux autorités.

DÉPENSES DU CULTE. — En cas d'insuffisance des revenus de la fabrique, elles ne doivent pas être acquittées seulement par la fraction de territoire composant la paroisse.

D'après plusieurs avis du conseil d'Etat, qui forment jurisprudence, les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires du culte sont, en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique, une charge communale qui incombe à toute la commune et ne peut plus donner lieu à des impositions recouvrées exclusivement sur les circonscriptions paroissiales.

Pour extrait, J. C. DU VERGER.

Dernières nouvelles.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES.

Londres, 10 mai.

Le Times annonce l'arrivée devant le port de Charlestown (Amérique, d'un navire de guerre français.

Turin, 10 mai.

M. Di Ponzio San Marino se dispose à partir pour Naples, en qualité de lieutenant des provinces napolitaines.

Naples, 10 mai.
Un combat a eu lieu, aux environs de Capoue, entre une bande de deux cents bourbonniens et un bataillon de gardes nationaux. Les premiers ont été repoussés; ils sont cernés. Naples est calme.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

10 mai.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 35	» 10	» »
4 1/2 pour 100	96 40	» »	» 45
Banque de France	2880	» »	» 40
11 mai.			
Au comptant :			
3 pour 100	69 50	» 15	» »
4 1/2 pour 100	96 20	» 10	» »
Banque de France	2880	» »	» »

BULLETIN COMMERCIAL.

COMMUNE DE CAHORS

Marché aux grains. — Samedi, 11 mai.

	Quantités	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment	342	24 ¹ / ₄	78 k. 240
Maïs	405	13 ¹ / ₂	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

10 mai : Manhiabal (Jean-Jules-François).
10 — Clavel (Marie).
11 — Théron (Julie-Jeanne-Honorine).

Mariages.

10 — Lacombe (Bernard) et Cagnac (Marguerite).

Décès.

10 mai : Chansarel (Jean) 24 ans.
10 — David (Marie-Rose), sœur blanche, 42 ans.
10 — Maratuech (Etienne), propriétaire, 62 ans.
11 — Arnaudet (Jeanne), 4 mois.

Veuve CHAMPARINY, place du Palais de Justice, à Cahors.

Éclairage minéral par le schiste. — Huiles légères. — Vente en gros et en détail.

La dame veuve CHAMPARINY a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, se décidant à continuer, avec le concours d'un contre-maitre de l'une des meilleures maisons de Bordeaux, le commerce de feu Champariny, son mari, elle vient d'assortir ses magasins de Lampes électriques au schiste, donnant la plus belle clarté qui ait encore paru, avec une économie incontestable sur l'huile végétale. Ce genre d'éclairage peut s'employer avec avantage pour Salons, Salles à manger, Salles de billards, Salles d'études, Églises, Hôtels, Cafés, Magasins, Ateliers, Cours et Jardins.

On trouvera chez elle, comme par le passé, un grand choix de Seringues, fabriquées dans ses ateliers; des Clyso-pompes, des Irrigateurs, des Baignoires, Bains de siège, Bains de pieds, Fontaines vernies et tous objets de ferblanterie brute et polie; Chandeliers, Flambeaux cuivre, bronze et argentés; Ustensiles de café et de cuisine, Articles en fer battu, Couverts en étain et en métal, Chauffettes en tôle

et en bois, Soufflets. Grand choix de Lampes-modérateur. — Le tout sera vendu garanti, à 20 p. % au-dessous du cours. — Cafetières à filtre, cinq grandes tasses, à 1 fr. 50 cent.

La dame veuve CHAMPARINY se charge de la confection, sur commande, de tous objets concernant la ferblanterie, poterie d'étain, plomberie et zinc; vend, achète et échange pour du vieux étain.

MM. les Ecclésiastiques trouveront chez elle des Piscines, des Boîtes à saintes huiles et des Lanternes pour le saint viatique.

Elle espère que les soins, avec lesquels les marchandises seront livrées, et la modicité de ses prix lui mériteront, de la part du public, une confiance que tous ses efforts tendront à justifier.

Louage de Lampes et Quinquets pour Soirées.

MAISON
MANDELLI
FRÈRES,
Galerie Bonafous, sur le Boulevard,
A CAHORS.

Les sieurs MANDELLI ont l'honneur de vous informer qu'ils viennent s'établir définitivement dans cette ville. Désireux de satisfaire leur nombreuse clientèle, ils sont à même de vous offrir des marchandises fraîches et nouvelles.

Vous trouverez dans leur magasin des couvertures argentées, de la maison Charles Cristofle, un choix considérable de bijouterie, horlogerie, orfèvrerie, bronzes, cristaux, optiques, glaces, lampes, écrans caves, articles pour les fumeurs, etc.

Ils vous prient de leur faire l'honneur de visiter leur magasin.

Echange de matières d'or et d'argent.

MAISON NAYRAC
M^r TAILLEUR, à Toulouse

44, rue des Changes, 44.

Désireux de répondre à la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour, le sieur NAYRAC a l'honneur d'informer le Public qu'il vient de transférer son magasin à Toulouse.

Les ressources en main-d'œuvre, qu'il trouvera dans cette grande ville, lui permettront de confectionner des vêtements qui ne laisseront rien à désirer.

Il viendra à Cahors deux fois chaque saison, régulièrement; la première pour montrer ses échantillons, la deuxième pour essayer les vêtements qu'on lui aura confiés.

Espérant que le public trouvera dans sa détermination une nouvelle preuve de son désir à le satisfaire, il le prie de vouloir bien lui réserver ses commandes.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France
MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUTS FAITS
ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour 25,000 francs de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche.
— Bristol, (haute nouveauté.)

Sur gélatine, porcelaine, demi-porcelaine et beau velin.

Billets de mariages, etc., etc.

AVIS

Voitures, poneys, phaétons et harnais de timon, neufs et d'occasion, harnais fins et ordinaires de tilbury et tout ce qui concerne le harnachement et la sellerie, au plus juste prix.

Chez Émile ESCUDIÉ, sellier carrossier, galerie Fontenilles, Cahors.

J. U. CALMETTE, à Cahors.

Librairie Universelle.

Papiers. — Fournitures de bureau et de dessin. — Registres.

Souscriptions à tous les ouvrages. — Abonnement à tous les journaux.

ACHAT et vente de bibliothèque, partie de livres et papiers.

Achat d'objets d'arts, — Tableaux, — Sculptures, — Meubles, Ustensiles, — Vaisselles, — Armes et Armures, — Monnaies, — Médailles, etc., etc.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

M^r TAILLEUR, à Cahors.
TIENT DE PARIS

DES HABITS
CONFECTIONNÉS

A LOUER

1^o UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN
Situés dans l'enclos St-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2^o UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÈMENT
Situés dans le même enclos.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

BORDARY

M^r TAILLEUR, A CAHORS

A l'honneur de prévenir le Public, qu'ayant écoulé les anciennes marchandises qui lui restaient en magasin et se décidant à continuer son commerce, il vient d'assortir son magasin d'habits confectionnés, en tout genre et de la plus haute nouveauté. Tous ces articles seront livrés à prix fixe, mais d'une modicité inouïe.

Le magasin est situé à Cahors, boulevard sud, maison de M^{me} veuve Vilhès.

M. BORDARY a aussi un magasin à Figeac, Maison Liéven, banquier, en face l'Église St-Sauveur, pendant six mois de l'année seulement, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juillet et du 15 octobre au 15 janvier. Il y est représenté par son employé, M. St-AMAND, chargé de livrer les mêmes marchandises et aux mêmes conditions que lui à Cahors.

A CÉDER

(volontairement)

Un office de notaire, à Miansac, canton de Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne. S'adresser, pour les renseignements, au titulaire, ou à M. de Rigamiac, clerc chez M. Fénéié, notaire, à Montauban.

Miansac est un pays riche, c'est un endroit plat, sur les bords du Tarn et de l'Aveyron, à 12 kilomètres de Castelsarrasin, chef-lieu d'arrondissement, où le titulaire a le droit d'instrumenter.

Grandes facilités pour le paiement.

L'UNIVERS ILLUSTRÉ

RECUEIL HEBDOMADAIRE,

paraissant tous les samedis.

Chaque n^o contient huit pages, format in-folio : quatre de texte et quatre de gravures.

Abonnement, un an, 40 fr.; 6 mois, 6 fr.

Prime : La Cène, d'après Léonard de Vinci.

Galerie du Palais-Royal

gravée d'après les tableaux des différentes écoles qui la composent, par Couchi, etc. Trois cent quarante planches, gravées sur cuivre, en taille-douce, publiées en 68 livraisons, grand in-4^o. Prix de chaque livraison de 5 planches, 3 fr.

La souscription est permanente.

L'HISTOIRE DES PEINTRES

DE TOUTES LES ÉCOLES.

par Charles BLANC,

publiée par livraisons, grand in-folio de huit pages, ornées de 4 gravures sur bois à 1 fr.

Souscription permanente.

J. U. CALMETTE, libraire à Cahors.

Le propriétaire-gérant : A. LATROU,